

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00897
Numéro SIREN : 440 073 765
Nom ou dénomination : AEI PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2021 sous le numéro de dépôt 6833

Formulaire obligatoire (art. 1454 A du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 LE PRÉSIDENT

Désignation de l'entreprise : **SAS AEL PROMOTION** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse : **53 Rue d'Antibes** 06400 CANNES Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **44007376500016** Néant

				Exercice N clos le		N-1		
				31/12/2020		31/12/2019		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF						
	Fonds commercial (1)	AH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 905	3 905				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	643 643	302 635	341 008	329 439		
	Immobilisations en cours	AV						
	Avances et acomptes	AX						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
		Autres participations	CU	108 928	9 000	99 928	69 528	
	Créances rattachées à des participations	BB	10 402 126	470 000	9 932 126	8 799 912		
	Autres titres immobilisés	BD						
	Prêts	BF	3 715 061		3 715 061			
	Autres immobilisations financières*	BH	41 066		41 066	40 316		
	TOTAL (II)	BJ	14 914 729	785 540	14 129 190	9 239 195		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP	1 504 241		1 504 241	1 273 303	
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT	88 850		88 850		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	26 455		26 455			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	348 103		348 103	466 066	
		Autres créances (3)	BZ	3 465 928		3 465 928	4 969 289	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
Disponibilités		CF	612		612	11 201 331		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 161		18 161	13 001		
	TOTAL (III)	CJ	5 452 350		5 452 350	17 922 991		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	20 367 079	785 540	19 581 539	27 162 187			

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an

CP 13 788 181 CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations Stocks Créances

* Doc. 2020-2021 - Bilan - Actif - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legal Quadra

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000.000.....)	DA	8 000 000	8 000 000	8 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	317 888	282 361	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	38 120	38 120	
	Report à nouveau	DH	5 173 292	4 498 278	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(290 629)	710 541	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	13 238 670	13 529 300	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	937 580	1 384	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 456 955	12 120 977	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	738 125	1 345 093	
	Dettes fiscales et sociales	DY	209 875	165 385	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	334	48		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	6 342 869	13 632 887		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 581 539	27 162 187		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 342 869	13 662 186	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	931 958			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Désignation de l'entreprise :		SAS AET PROMOTION				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF		
			FG	1 737 477	FH	FI	1 737 477
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 737 477	FK	FL	1 737 477	1 865 395
	Production stockée*				FM	1 353 829	1 596 429
	Production immobilisée*				FN		14 325 465
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	4 569	110 695
	Autres produits (1) (11)				FQ	166	24 566
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 096 041
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		14 325 465
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	1 730 374	1 787 780
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 110 682	2 825 601
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	22 581	53 060
	Salaires et traitements*				FY	619 931	415 287
	Charges sociales (10)				FZ	236 907	159 397
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	95 317	642 982
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	115 899	171 701
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 931 590	20 381 273
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(835 549)	(2 458 723)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	30 106	3 308 587
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		10 260
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	643 932	1 785 956
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		18 047
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	643 932	1 814 262
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		9 000
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	129 051	345 351
	Différences négatives de change				GS		3 657
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	129 051	358 008
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	514 881	1 456 254
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(290 562)	2 306 118

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 816 050
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 822 050
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	67
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	14 569 653
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 417 627
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(67) (1 595 577)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 770 079 38 867 449
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 060 708 38 156 908
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(290 629) 710 541
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	643 932 1 785 955
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	123 962
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 569 110 695
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS)	A5	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
obligatoires	A9		
dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amende	67		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS AEI PROMOTION										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
												Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II	KD	3 905	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]		M2				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV	197 796	KW		KX	55 681		
		Matériel de transport *								KY	249 184	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	120 615	LC		LD	51 205			
	Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ				
Avances et acomptes								LK		LL		LM					
								TOTAL III	LN	556 595	LO		LP	106 886			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T			
	Autres participations									8U	9 349 440	8V		8W	1 162 613		
	Autres titres immobilisés									IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières									IT	40 316	IU		IV	3 715 811		
	TOTAL IV									LQ	9 389 757	LR		LS	4 878 424		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	9 949 257	ØH		ØJ	4 985 310			
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation fiscale * ou évaluation par mise en équivalence			
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II	IO		LV		LW	3 905	IX	3 905
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers								IU		MM	17 849	MN	225 628	MO	225 628
		Matériel de transport								IV		MP		MIQ	249 184	MR	249 184
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								IW		MS	1 989	MT	169 832	MU	169 832	
	Emballages récupérables et divers *								IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF			
								TOTAL III	IV		NG	19 838	NH	643 643	NI	643 643	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations									IO		ØX		ØY	10 511 054	ØZ	10 511 054
	Autres titres immobilisés									II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières									I2		2E	0	2F	3 756 127	2G	3 756 127
	TOTAL IV									I3		NJ	0	NK	14 267 181	2H	14 267 181
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									I4		ØK	19 838	ØL	14 914 729	ØM	14 914 729	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N. clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION

Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 905	PF		PG		PH	3 905
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	125 232	QE	15 010	QF	17 849	QG	122 393
	Matériel de transport	QH	45 557	QI	49 637	QJ		QK	95 194
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	56 368	QM	30 670	QN	1 989	QO	85 049
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	227 157	QV	95 317	QW	19 838	QX	302 635
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	231 061	OP	95 317	OQ	19 838	OR	306 540

Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	
	Inst. sales, agenc. et aménagements	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	
Autres immobilisations corporelles	Inst. sales, agenc. au divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10	U11	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12	X13	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO						
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non venant de l'exercice (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY								

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cégid - Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AEI PROMOTION

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2021

Page 36

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS AEI PROMOTION		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILIÉ	Créances rattachées à des participations	UL	10 402 126	UM	10 402 126	UN					
	Prêts (1) (2)	UP	3 715 061	UR	3 715 061	US					
	Autres immobilisations financières	UT	41 066	UV	41 066	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	348 103		348 103						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	737		737						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	473 026		473 026					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 514 688		2 514 688						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	477 477		477 477							
Charges constatées d'avance	VS	18 161		18 161							
TOTAUX		VT	17 990 444	VU	17 990 444	VV					
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	3 715 061								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	937 590		937 590						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 361 163		4 361 163						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	738 125		738 125						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 154		41 154						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	98 658		98 658						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	52 106		52 106						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	17 957		17 957						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	95 791		95 791						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	334		334						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 342 869	VZ	6 342 869						
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 136 500	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid/Quade

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 19 581 539.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 737 476.56 Euros et dégageant un déficit de 290 629.29- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1 1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 905		
Installations générales agencements aménagements divers	187 796		55 691
Matériel de transport	248 184		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	120 615		51 205
TOTAL	556 595		106 896
Autres participations	9 348 440		1 162 613
Prêts, autres immobilisations financières	40 316		3 715 811
TOTAL	9 388 757		4 878 424
TOTAL GENERAL	9 949 257		4 985 310

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 905	3 905
Installations générales agencements aménagements divers		17 849	225 628	225 628
Matériel de transport			248 184	248 184
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 989	169 832	169 832
TOTAL		19 838	643 643	643 643
Autres participations			10 511 054	10 511 054
Prêts, autres immobilisations financières		0	3 756 127	3 756 127
TOTAL		0	14 267 181	14 267 181
TOTAL GENERAL		19 838	14 914 729	14 914 729

AEI PROMOTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000.000 €
Siège social : 53, rue d'Antibes 06400 CANNES
SIREN 440 073 765 RCS CANNES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2021
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 290.629 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET</u>	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
PERTE (290.629) €	RESERVE LEGALE
	AUTRES RESERVES
	RESERVES REGLEMENTEES
	REPORT A NOUVEAU (290.629) €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR PRIME</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
SUR RESERVE LEGALE	DIVIDENDE GLOBAL
SUR AUTRES RESERVES	
SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	
TOTAL (290.629) €	TOTAL (290.629) €

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physique à compter de l'année 2006 à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire :

Année de distribution	Distribution globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
<u>2018</u>	NEANT		
<u>2019</u>	NEANT		
<u>2020</u>	NEANT		

Le Président

**P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL**

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

**AEI PROMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 000 euros
Siège Social : 53, rue d'Antibes – 06400 CANNES
RCS CANNES 440 073 765**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**-COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRÉSIDENT**

**P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL**

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

**AEI PROMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 000 euros
Siège Social : 53, rue d'Antibes – 06400 CANNES
RCS CANNES 440 073 765**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AEI PROMOTION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **AEI PROMOTION** à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

P.B.S.D. AUDIT CONSEIL

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux *associés*.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote nous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

**P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL**

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2021,

**Le Commissaire aux comptes
Société PBS D AUDIT CONSEIL
Stéphane DROPSY**

